

Le contrôle des structures



Possibilité de compléter avec d'autres modules de 3h30



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Comprendre la logique du contrôle des structures et son vocabulaire ; savoir lire un schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) ; identifier les acteurs
- Savoir identifier les cas de déclenchement du contrôle des structures
- Connaître les cas dans lesquels une demande d'autorisation d'exploiter est requise
- Cerner les cas où l'exploitant est soumis à une simple déclaration
- Anticiper ce sujet (délais d'instruction, formalités) et le gérer dans le cadre de la rédaction d'actes



MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Supports visuels
- Exemples concrets
- Tableaux de synthèse



FORMATEUR

Sandrine BESSON
Juriste consultant du CRIDON LYON



DURÉE

3h30

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

MODALITÉ DE SUIVI

remise d'une attestation de fin de formation



PUBLICS

Notaires - Clercs

PRÉ-REQUIS

Débutant
Intermédiaire



PLUS-VALUE

- Sécuriser les dossiers dans lesquels la question du contrôle des structures se pose
- Être en mesure de donner un conseil avisé à son client



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1 **OBJECTIFS, OUTILS ET DÉFINITIONS DU CONTRÔLE DES STRUCTURES**

30min

2 **OPÉRATIONS SOUMISES À AUTORISATION**

1h30

- Contrôle lié au bien exploité (superficie, suppression/réduction d'une exploitation existante, distance par rapport au siège)
- Contrôle lié à la personne exploitante (capacité/expérience professionnelle, pluriactivité...)

3 **OPÉRATIONS SOUMISES À DÉCLARATION**

30min

- Biens familiaux

4 **OPÉRATIONS EXEMPTÉES DE CONTRÔLE**

15min

5 **OPÉRATIONS SAFER**

15min

6 **FOCUS SUR LES OPÉRATIONS SOCIÉTAIRES**

30min